



China Institute

Economics - Politics - International Relations

Synthèse de la conférence de rentrée 2010 du China Institute

*Croissance verte pour la Chine - De nouvelles opportunités
pour la coopération franco-chinoise*

Organisée le 7 octobre 2010 à l'Assemblée nationale

Conférence 2010 « Croissance verte pour la Chine »

7 octobre 2010

En partenariat avec :



Le China Institute est un groupe de réflexion français qui se consacre aux questions de civilisation, d'économie, de politique intérieure et de relations internationales liées à la Chine. Son fonctionnement est fondé sur les valeurs d'indépendance, d'équilibre, d'audace et de diversité.

L'objectif du China Institute est de proposer des analyses pertinentes et originales aux décideurs et citoyens et d'être une force de proposition dans l'espace public intellectuel et politique. Le China Institute a également pour ambition de favoriser et renforcer le dialogue entre la Chine et le reste du monde, notamment la France.

Présidé par Éric Anziani, le China Institute est une association loi 1901, indépendante, non gouvernementale et à but non-lucratif.

Les travaux du China Institute sont disponibles en téléchargement libre à l'adresse suivante :

www.china-institute.org

Le présent document relève de la propriété intellectuelle du China Institute. Toute représentation ou reproduction totale ou partielle et toute modification totale ou partielle sans le consentement du China Institute sont interdites. Les analyses et les courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information sont autorisées sous réserve de mentionner le China Institute comme source.

Après avoir ouvert la conférence en présentant les intervenants, le président du China Institute, Éric Anziani, a rappelé les ambitions du *think tank* qu'il dirige:

- réaliser un travail de pédagogie en France et en Occident pour expliquer ce qu'est la Chine ;
- fournir des analyses équilibrées en intégrant les points de vue occidentaux et chinois dans ses travaux ;
- être une force de propositions, pour un développement harmonieux de la Chine aux côtés du reste du monde.

M. Anziani a ensuite défini le thème de la conférence – la « **croissance verte** » – comme croissance non seulement **respectueuse de l'environnement** mais également **bénéfique aux conditions économiques et sociales des citoyens**, avant d'exposer trois pistes de réflexion :

- le modèle de croissance chinois est-il viable dans le contexte environnemental et social actuel?
- les récentes mesures en faveur d'un développement durable prises par la Chine lui permettront-elles d'assurer sa croissance et sa stabilité ?
- comment la France et la Chine peuvent-elles apprendre l'une de l'autre et mettre à profit leur expertise respective en matière de croissance verte ?

En guise de préambule aux interventions des invités, le modérateur de la conférence, M. Éric Chol, rédacteur en chef du quotidien la Tribune, a tenu à présenter trois chiffres qui illustrent les enjeux de la croissance verte pour la Chine et ses partenaires:

- **20%**, l'objectif très ambitieux de **réduction de son intensité énergétique** que s'est fixée la Chine dans son Onzième Plan quinquennal. Le journaliste français

a en outre souligné qu'entre 2006 et 2009, Pékin était déjà parvenu à réduire son intensité carbonique de près de 15%.

- **200**, le nombre de **villes nouvelles** qui émergeront d'ici 2020 en Chine, pays dont la révolution urbaine pousse chaque année près de vingt millions de ruraux dans les villes. M. Chol a insisté sur les opportunités qu'offre cette urbanisation galopante pour les entreprises de services, un secteur où la France est très bien représentée.
- **2000**, le nombre de centrales électriques obsolètes qui ont été fermées en Chine depuis cinq ans, soit l'équivalent de la capacité de production électrique de la Grande-Bretagne.



M. Antoine Frérot

Directeur général de Veolia Environnement

Premier paneliste à intervenir, M. **Antoine Frérot**, président-directeur-général de Veolia, entreprise leader mondial des services liés à l'environnement, a ensuite présenté la situation de la Chine dans sa marche vers une croissance verte et ses opportunités pour la coopération franco-chinoise.

Si la Chine a énormément progressé sur le plan environnemental, M. Frérot a souligné que beaucoup reste à faire, car les défis à surmonter sont à la mesure de ce « pays sans mesure ». Aussi la Chine affiche-t-elle selon lui un visage contrasté, selon que l'on examine le chemin parcouru ou celui qu'il lui reste à parcourir.

Pour le PDG de Veolia, **les autorités chinoises ont une vive conscience des limites de leur mode actuel de croissance**, d'où une orientation des politiques publiques en

faveur de l'environnement. En se fondant sur son expérience de la Chine, M. Frérot a affirmé que Pékin est convaincu de la nécessité de préserver ses ressources naturelles, une conviction partagée d'après lui par la population, qui ne souhaite pas un enrichissement du pays au prix d'une dégradation de l'environnement.

Pour le chef d'entreprise, selon qui le **savoir-faire français** peut aider la Chine à alléger son empreinte environnementale, la **pollution**, ce « dommage collatéral » du progrès, **bride tôt ou tard la croissance**. Il a ensuite rappelé que la Chine est devenue le premier producteur mondial de déchets, devant les États-Unis, d'où la décision de Pékin d'ériger l'assainissement au rang de priorité. Ainsi, depuis 2002, les nouvelles stations d'épuration d'eau sont-elles tenues de respecter des normes équivalentes à celles fixées en Europe.

M. Frérot a ensuite souligné que les Chinois cherchent des **modèles économiques** qui intègrent mieux la **rareté des ressources naturelles**, soulignant que des prix grossièrement sous-évalués perpétuent l'illusion de l'abondance. Pour y remédier, plusieurs grandes villes ont rehaussé le prix de l'eau en 2009, afin d'envoyer un signal de rareté au consommateur et d'instaurer un mode de développement moins dilapidateur. À titre d'exemple, le PDG de Veolia a noté que la Chine produit ainsi deux fois plus de riz par hectare que l'Inde avec le même volume d'eau.

Cependant, pour M. Antoine Frérot, la croissance chinoise ne sera **pas durable** avant longtemps sur le plan **énergétique**, mais la dynamique est lancée : beaucoup de villes chinoises vivent à crédit écologique, mais d'autres se positionnent pour devenir des piliers de la croissance verte, en dépit de défis colossaux.

Le PDG de Veolia a insisté sur le fait que le **développement durable** ne se réduit pas à une croissance respectueuse de l'environnement. D'après lui, les **aspects sociaux** importent pareillement, et en Chine comme ailleurs, le progrès économique s'est transformé en progrès social. Il a ensuite rappelé que grâce à sa croissance économique persistante, la Chine a réussi à tirer, en moins de trois décennies, quelques trois cent

millions de personnes hors de la pauvreté : un record absolu dans l'histoire de l'humanité.

Puis M. Frérot a cité un fait souvent méconnu : si la communauté internationale atteindra, en 2015, les Objectifs du Millénaire pour l'eau potable, à savoir réduire de moitié le nombre de personnes qui en sont privées, c'est en particulier grâce aux efforts de la Chine. Il a de surcroît souligné que peu de pays **investissent** autant que la Chine dans les technologies vertes, un marché qui pourrait représenter près de 15% de son PIB dans trois ans.

Comment cette croissance verte peut-elle devenir **une source d'opportunités pour la coopération franco-chinoise** ? Selon le PDG de Veolia, quatre conditions sont essentielles :

1. **fournir les services les plus avancés**, conformément aux nouvelles exigences des clients chinois ;
2. **poursuivre l'innovation, mais conjointement** avec la Chine ;
3. **miser sur les talents locaux** en confiant aux Chinois le maximum de responsabilités ;
4. **partager certains investissements** avec des partenaires locaux, souvent financiers.

Après avoir admis que les relations d'affaires en Chine sont souvent ambivalentes, M. Frérot a conclu en citant le dernier gouverneur britannique de Hong Kong : « la seule chose que nous devons craindre davantage qu'une Chine qui réussit, c'est une Chine qui échouerait ».



M. Christian Paquet

Vice-président Huawei France

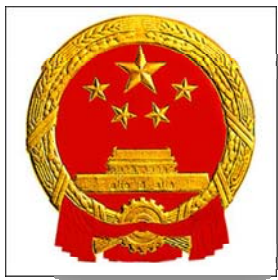
Monsieur **Christian Paquet**, vice-président de Huawei en France, groupe chinois spécialiste de l'équipement des télécommunications, dont le chiffre d'affaires s'élève à vingt-deux milliards de dollars en 2010, est ensuite intervenu sur la question du défi technologique chinois, tel qu'il est concrètement relevé par son entreprise.

M. Paquet a expliqué que sur le territoire chinois, le réseau de télécommunications mobile est composé de près d'un million de sites radio. Il a expliqué qu'un site radio consomme l'équivalent de cent cinquante ampoules de 100 Watts allumées en permanence, soit, à l'échelle nationale, l'énergie produite par des dizaines de centrales thermiques. Le vice-président de Huawei a exposé qu'il y a trois ans, lorsque la Chine a entrepris de passer à la troisième génération de téléphonie mobile, chaque site devait accueillir deux générations technologiques, ce qui, comme en France, aurait dû multiplier la consommation par deux. Une solution impossible selon lui, en raison de **l'insuffisance des capacités de production électrique de la Chine**. M. Paquet a ensuite expliqué que, grâce à la **recherche-développement**, Huawei avait surmonté l'obstacle, en parvenant à faire coexister les deux générations pour un surplus de consommation de seulement 10%.

À travers cet exemple, le vice-président de Huawei a souhaité illustrer la manière dont les **contraintes extrêmement fortes du contexte chinois poussent à l'innovation**, avec des **conséquences favorables dans d'autres pays**, comme en France, où les clients de l'entreprise ont bénéficié de 35 à 40% d'économie sur leur consommation électrique.

Par ailleurs, selon M. Christian Paquet, d'autres gestes de bon sens, certes moins « technologiques », sont tout aussi essentiels à une croissance verte. Ainsi, chacun des deux millions d'équipements à installer sur les sites radio chinois est-il livré dans une caisse en bois, qui autrefois était jetée après usage. La récente décision de Huawei de réutiliser ces caisses représente donc une économie en bois – une ressource rare – considérable à l'échelle de la Chine.

En s'appuyant sur ces deux exemples, M. Christian Paquet a démontré **l'extrême importance des contraintes technologiques** pour tout industriel présent en Chine, mais également **l'opportunité** qu'elles représentent pour le développement durable du reste du monde.



M. Liying Zhu

Conseiller politique de l'ambassade de Chine en France

Monsieur **Liying Zhu**, conseiller politique à l'ambassade de la République populaire de Chine à Paris, a ensuite exposé la définition de la « croissance verte » selon son gouvernement, avant de présenter les opportunités d'un partenariat franco-chinois dans les industries écologiques.

M. Zhu a d'abord souligné que la Chine traverse depuis trente ans une période de modernisation, d'urbanisation et d'industrialisation massives, au prix d'un lourd tribut environnemental. Toutefois, il a tenu à montrer qu'il s'agit d'un **passage obligé**, comme en témoigne l'histoire des pays occidentaux. Selon M. Zhu, la Chine a cependant vite compris qu'il lui fallait dépasser cet ancien modèle, d'où les **mesures drastiques prises par son gouvernement**, comme la fermeture récente de 3000 usines trop dispendieuses. Par ailleurs, il a insisté sur le fait que la régulation a nettement

évolué, avec la promulgation dès 2005 d'une loi sur les énergies renouvelables. Il a également rappelé que grâce à une série de mesures d'encouragement, **la Chine a connu la plus forte croissance dans le domaine des énergies renouvelables**, pour un investissement qui a atteint trente-cinq milliards de dollars en 2009, positionnant le pays en **leader mondial**.

M. Zhu a cependant affirmé que la Chine rencontre de **nombreux obstacles**. Il s'agit d'abord d'après lui de trouver un juste équilibre entre croissance économique et respect de l'environnement, car le sous-développement d'une partie du pays demeure un enjeu essentiel. Ensuite, le conseiller politique a relevé que la Chine dépend encore largement du charbon, une situation qui ne changera pas radicalement dans un futur proche. Enfin, l'officiel chinois a tenu à rappeler que la production de certaines technologies vertes demeure très polluante, à l'image des cellules photovoltaïques, dont la Chine, premier producteur mondial, subit aussi les impacts négatifs.

Pour M. Zhu Liying, **la France constitue un partenaire privilégié** de la Chine grâce à ses atouts technologiques dans les industries vertes :

- en matière d'**énergies à faible émission**, les deux pays ont établi depuis plus de vingt ans une coopération stratégique dans le domaine du nucléaire civil, avec aujourd'hui la construction commune de centrales EPR.
- en matière d'**économies d'énergie**, les ingénieurs français ont, selon lui, démontré leur talent dans la conception du pavillon représentant la France à l'exposition universelle de Shanghai, si bien que le pavillon français est l'un des plus visités.
- en matière de **protection de l'environnement**, il a souligné que de nombreuses villes chinoises ont confié la gestion de l'eau et de l'assainissement à des entreprises françaises, comme Veolia.

En conclusion, M. Zhu a réitéré ses appels à **une rencontre des technologies et savoir-faire chinois et français** pour, peut-être un jour, que les deux pays affrontent ensemble la concurrence internationale.



Mme Laurence Tubiana

Fondatrice de l'Institut du Développement Durable et des Relations Internationales (Iddri)

Mme **Laurence Tubiana**, directrice de l'Institut du développement durable et des relations internationales, a ensuite pris la parole, en insistant avant tout sur les efforts réalisés par la Chine dans le domaine du développement durable. Pour la chercheuse française, cette évolution est observable sous différents aspects.

Tout d'abord, Mme.Tubiana a constaté une réelle volonté de la part du gouvernement chinois de circonscrire le concept parfois flou de « croissance verte », pour une application efficace.

Mais les efforts de la politique chinoise passent avant tout selon elle par un **grand nombre de mesures concrètes prises par les autorités tant au niveau national que local**. L'Onzième Plan quinquennal chinois était déjà fortement marqué par cette dimension environnementale notamment au regard de ses objectifs pour 2010. Quant au Douzième Plan, il est selon elle fortement axé sur la mise en place d'une économie sobre en carbone, ce qui, dans un contexte international de crise économique, en a fait l'un des plans les plus innovants. Avec un ambitieux programme de reforestation, l'établissement de marchés carbone, et surtout l'introduction d'une panoplie exhaustive d'instruments de mesure de cette économie verte, le gouvernement chinois a, d'après Mme Tubiana, démontré son positionnement en faveur d'un développement durable. La Directrice de l'IDDRI a ajouté un bémol : **la mise en œuvre de ces politiques reste difficile**, ce dont le gouvernement chinois est cependant conscient.

L'experte française a conclu en mettant en relief **la dimension internationale du sujet**, et donc la **nécessité forte d'une coopération à l'échelle globale**. Pour elle, la

Chine fait le pari de l'économie verte comme économie de demain, mais elle ne peut le faire seule. Aussi, selon Mme Tubiana, les méfiances géopolitiques doivent-elles être dépassées afin que des dialogues multilatéraux s'organisent entre les différents partenaires étatiques. L'ouverture de tels dialogues et la volonté d'apprendre ensemble sont, à ses yeux, la meilleure façon de créer les conditions du déploiement d'une économie verte au sein d'un marché global.



Me. Manuel PENNAFORTE

Associé gérant du cabinet Boivin & Associés

Président en France d'Environnement France Chine

Maître **Manuel Pennaforte**, avocat et président en France d'Environnement France Chine, a quant à lui souhaité traiter la question de la croissance verte en Chine sous un angle juridique.

L'avocat français, pour qui l'environnement est un sujet universel, a tenu à noter **que la question de l'environnement est apparue très tôt dans les textes de droit chinois**, et notamment dans la Constitution de la République populaire de Chine en 1982.

Selon Me. Pennaforte, **le droit de l'environnement** est une règle du jeu qui **ne doit pas verser dans le pointillisme**, au risque de scléroser un certain nombre de projets prometteurs. L'avocat a rappelé que dès décembre 1989, dans sa grande loi sur l'environnement, la Chine définissait un certain nombre de priorités inspirées des modèles européens, et plus précisément du modèle français. On distinguait déjà alors des **synergies potentielles** entre deux États qui s'intéressaient de près au droit environnemental.

En effet, Me. Pennaforte relève que les deux pays partagent **un socle commun de valeurs issues du droit continental**, observable dans la lettre d'intention conjointe du ministère chinois de la protection de l'environnement et de l'ambassade de France en Chine du 3 juin 2010. Dans cette lettre s'affichait **une volonté de coopération juridique dans le domaine de la codification du droit de l'environnement et de la fiscalité écologique**, où le droit chinois est très innovant. Sur ce dernier point, le juriste français a mentionné la règle chinoise des trois synchronisations, inscrite dans la loi de 1989, selon laquelle les préoccupations environnementales doivent être intégrées simultanément au moment de la conception, de la construction et de l'exploitation d'une installation susceptible d'être dangereuse.

Quelles structures juridiques pour poursuivre et renforcer ces synergies ? Le président d'Environnement France Chine a estimé que le cadre purement universitaire a jusqu'à présent été favorisé, par le biais de colloques à la fois en France et en Chine. Cependant, il a souligné que l'association Environnement France Chine souhaite instaurer un cadre plus concret, pour répondre par exemple aux questions pratiques que peuvent se poser des industriels occidentaux désirant investir en Chine. Me. Pennaforte a aussi mis en avant l'organisation par son association d'ateliers à Wuhan et à Shanghai, afin que des spécialistes se concertent pour apporter des solutions à des problèmes juridiques en usant de synergies dans le domaine environnemental. Il a néanmoins mis en relief la **difficulté d'accéder aux normes et textes environnementaux officiels chinois**.

Me. Pennaforte a conclu son intervention en soulignant la **nécessité d'une coopération dans le domaine du droit environnemental** entre la France et la Chine, coopération qui permettrait de renforcer les liens commerciaux et industriels noués entre ces deux pays tout en favorisant la mise en place d'une économie verte.



M. Jean-Pierre Raffarin

Ancien Premier ministre de la république française,
sénateur de la Vienne, président de la Fondation
Prospective et Innovation

En guise de conclusion aux interventions des panelistes, M. **Jean-Pierre Raffarin** a tout d'abord particulièrement insisté sur son plaisir de s'associer à la dynamique du China Institute, jeune *think tank* qui tente selon lui de faire émerger des visions pour le futur. L'ancien Premier ministre a affirmé qu'il était de sa **responsabilité d'interpeller dès aujourd'hui les jeunes sur le rôle de la Chine dans leur avenir**. Il a rappelé que lorsqu'il était étudiant à l'ESCP, Jean-Jacques Servan Schreiber venait d'écrire *Le Défi Américain* ; un ouvrage adressé à la jeune génération afin de lui montrer que son avenir serait en partie américain. L'ancien Premier ministre a précisé qu'il existe donc **une nécessité forte d'un débat entre les deux cultures**, qui ne peut émerger qu'au travers d'un respect mutuel. M. Raffarin a ensuite noté que la Chine étant aujourd'hui la deuxième économie du monde, de nombreuses responsabilités culturelles, sociales et environnementales lui incombent, et que ses idées et normes se développent, comme ce fut le cas pour l'Europe lors la révolution industrielle. C'est pourquoi, d'après l'homme politique français, la démarche du China Institute, en essayant de comprendre la Chine dans ses nuances, est fondamentale. M. Raffarin a ainsi relevé que si la Chine est perçue, à juste titre, comme extrêmement centralisée, elle l'est pourtant beaucoup moins que la France à bien des égards.

Revenant au « *green business* », il a ensuite confirmé que la Chine est bien consciente des enjeux, en créant par exemple quatre cent villes vertes avec des technologies de pointe. M. Raffarin a ajouté que si l'industrie chinoise est effectivement intensive en charbon, **il est délicat pour les vieilles nations industrialisées d'empêcher les pays émergents de suivre le chemin qui les a menées à la prospérité**, d'où la nécessité selon l'homme politique d'un partenariat axé sur les échanges technologiques mais aussi le partage de la conception d'une nouvelle croissance. Pour l'homme politique

français, la Chine souhaite ainsi devenir non l'atelier du monde, mais **le laboratoire du monde** : non pas en condamnant la croissance, mais en améliorant qualitativement cette dernière.

M. Raffarin a poursuivi en se déclarant convaincu que **la France a sans conteste une carte à jouer en Chine**, non seulement économique, mais aussi en terme de civilisation, car les deux pays partagent d'après lui le souci d'un certain art de vivre. Enfin, l'ancien Premier ministre français a affirmé que la Chine et la France ont en commun une vision multipolaire du monde, avant de souligner que l'on ne peut penser l'équilibre et la paix sans penser la Chine.



| contact@china-institute.org |